

Fiche n° 7 :

Emploi maritime et besoins de formation

➤ La formation maritime et les besoins de la filière mer.

L'État assure le suivi des référentiels et la définition de nouvelles formations pour les emplois de marins. Il est aussi le garant de la délivrance des titres maritimes permettant aux marins d'exercer leur métier à l'international. Il met à la disposition des établissements les personnels enseignants et les structures nécessaires et verse annuellement des subventions de fonctionnement et d'équipement à ces établissements.

La Région finance les projets d'investissement des lycées professionnels maritimes, une part de l'entretien et de l'équipement des lycées (entre 0,15 et 0,3 millions d'euros), ainsi qu'une part de la formation continue (0,2-0,45 M €).

Les établissements secondaires

Il y a **12 lycées professionnels maritimes** (EPLE) en France (regroupant 1730 élèves), dont **2 sur la façade méditerranéenne** (le lycée professionnel maritime et aquacole Jacques Faggianelli à Bastia et le lycée de la mer Paul Bousquet à Sète). Ils assurent des **formations initiales et continues** en matière de pêche, de navigation de commerce, de formation aux machines, de cultures marines et de navigation de plaisance professionnelle. Globalement, les effectifs et les dotations aux LPM sont croissants. Pour l'année 2010-2011, le lycée maritime de Sète accueillait 240 élèves et celui de Bastia 136 élèves. De nombreux établissements privés, agréés par la DIRM Méditerranée au nom du ministère chargé de la mer dispensent aussi des formations maritimes, essentiellement continues (13 établissements dans les Bouches-du-Rhône, 5 dans le Var, 2 dans l'Hérault et 4 dans les Alpes maritimes).

L'enseignement supérieur

Il est essentiellement constitué de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) sur 4 sites (Le Havre, Saint-Malo, Nantes, Marseille) regroupant les anciennes Écoles Nationales de la Marine Marchande, depuis le 1er octobre 2010. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), sous tutelle du MEDDE, qui assure les formations initiales et continues des officiers au commerce (transport maritime des marchandises et des passagers) et délivre un titre d'ingénieur. Le nombre de place disponible au concours d'entrée est actuellement en diminution (60 à 70 places en moins). De nombreux autres établissements d'enseignement supérieur (écoles de commerce ou d'ingénieur) et des universités offrent des enseignements (options, spécialisation...), voire des diplômes (master, MBA, master spécialisé...) ayant trait au milieu marin, à l'aménagement ou au droit du littoral, à l'hydrographie, à la logistique maritime, à la construction navale.

La Validation des Acquis d'Expérience

Depuis 2004, elle permet de délivrer des titres de formation professionnelle maritime par équivalence. Elle est aujourd'hui une voie d'accès à la certification au même titre que les filières de formation initiale ou continue. Entre 2006 et 2010, 381 dossiers ont été examinés par les jurys nationaux de la VAE maritime.

Le socle réglementaire de ces formations initiales et continues est la convention internationale STCW (1978 et modifiée la dernière fois en 2010). Cette convention porte sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille. Elle vise à améliorer la sauvegarde de la vie humaine en mer et la protection du milieu marin, en établissant des normes internationales de qualification des gens de mer.



➤ **Emploi maritime : généralités**

Les métiers de la mer sont multiples. Sans en faire une liste exhaustive on peut citer les secteurs de la pêche en mer, de l'aquaculture, de la construction de navires et de structures flottantes, de navires de plaisance, d'ouvrages maritimes, de la réparation et la maintenance navale, de la manutention portuaire, du transport maritime, de la plaisance.

Les activités maritimes représentent **plus de 442 000 emplois directs** sur l'ensemble du territoire. Si l'on se concentre sur le cœur de l'activité à travers les secteurs de la pêche et des cultures marines, des ports de commerce, du transport maritime, de l'industrie nautique et des ports de plaisance, ce sont 105 300 salariés répartis dans 5 800 établissements qui sont concernés dont **83% de très petites entreprises** de moins de 10 salariés (42% des entreprises sont d'ailleurs des entreprises de 1 ou 2 salariés). C'est particulièrement vrai pour la pêche et les cultures marines où ce taux atteint 93% en raison d'une prédominance des bateaux de petite taille (88% sont des navires de moins de 12m).

C'est **une filière peu féminisée** (taux de 21% contre 42% pour l'ensemble de l'emploi en France) **et vieillissante**, la proportion de jeunes salariés étant inférieure à la moyenne nationale (14% contre 19%). La part de salariés de plus de 45 ans est de 34% (contre 31% au niveau national). La pêche et les cultures marines font toutefois exception. Elles connaissent une entrée dans le métier assez jeune. Il en est de même pour les ports de plaisance grâce aux emplois saisonniers. Certains métiers difficiles physiquement connaissent un vieillissement important comme les métiers portuaires (40% de salariés de plus de 45 ans), les confrontant peu à peu à la problématique des passerelles professionnelles et au renforcement des mesures pour prévenir la pénibilité au travail.

C'est **un secteur peu dynamique dans son recrutement** comme le montre la faible proportion de salariés disposant d'une ancienneté inférieure à 1 an (6% contre 11% au niveau national). Un salarié sur deux dispose d'une ancienneté de 10 ans et plus. Les métiers de la pêche et des cultures marines restent encore insuffisamment attractifs. Toutefois, 5 ans après leur sortie, 85 à 90% des anciens élèves des Lycées professionnels maritimes sont des actifs maritimes. **Les parcours sont généralement plus sécurisés que la moyenne.** Le CDI est la forme de contrat de travail la plus répandue (82% des effectifs, contre 71% au niveau national). Pour certains secteurs, comme la plaisance, ce taux diminue du fait du recours aux saisonniers. Le travail à temps plein est la norme (91% contre 83% en moyenne).

Le niveau de formation initiale et continue varie en fonction des secteurs. Dans l'ensemble de la filière, 52% des salariés ont un niveau équivalent au brevet des collèges ou inférieur. Cette proportion est plus élevée dans la pêche, les cultures marines et dans les ports de commerce. Ceci est compensé par l'ancienneté des salariés également très élevée, permettant une professionnalisation à travers la VAE. Les équipages français du transport maritime sont en revanche particulièrement formés et les emplois à terre sont qualifiés. **Le taux de recours à la formation professionnelle continue** varie entre 14 et 20%. Au-delà des formations obligatoires, la formation est perçue comme un véritable levier d'évolution professionnelle. C'est aussi un outil d'aide à la reconversion (dureté physique des métiers de la mer), à la compétitivité (spécialisation ou polyvalence), mais qui reste complexe, les personnels navigants ne peuvent être formés que durant leurs périodes à terre.

➤ **L'emploi maritime sur la façade méditerranéenne**

La région PACA concentre une part importante des établissements de la filière mer, que ce soit dans l'industrie nautique (28% contre 18% en Bretagne par exemple), les ports de commerce (un peu plus d'un sur 6), ou le transport maritime (plus de 2 établissements sur 10), de même que les ports de plaisance (41% des emplois nationaux).

La façade méditerranéenne dispose du plus grand nombre d'offres d'emploi dans les secteurs des ports de commerce (23% en PACA et 21% en Languedoc-Roussillon) et de transport maritime (36% en PACA et 16% en Corse).

Concernant **le transport maritime et l'activité des ports de commerce**, il est difficile de quantifier véritablement le nombre de salariés de la façade méditerranéenne. Le Grand port maritime de Marseille regroupe à lui seul 41 300 emplois directs, répartis entre les métiers portuaires et les services liés (35%), la logistique terrestre liée au port (25%) et l'industrie (40%). Ils représentent 8% de l'emploi salarié privé du département. L'importance d'un nombre d'emplois de certaines compagnies maritimes, comme la CMA-CGM par exemple, est à souligner. En faisant le choix de maintenir son siège social à Marseille et d'y concentrer la gestion d'une grande partie de ses lignes commerciales, elle emploie désormais près de 2 400 personnes, ce qui en fait le premier employeur privé de Marseille.

Le secteur de la pêche en Méditerranée représente 5 % des emplois nationaux. Les marins-pêcheurs sont près de 2 500 (pour 10 700 sur toute la France). Il est à noter qu'un emploi de pêcheur induit environ trois emplois à terre (commerce et transformation).

Concernant **les cultures marines**, la façade demeure très dynamique. Sur 35 entreprises de pisciculture marine recensées en métropole, 20 se situent sur la façade méditerranéenne, soit 204 emplois équivalents temps plein (ETP), représentant 40% des emplois nationaux. La part des entreprises du littoral méditerranéen dans le chiffre d'affaires total de la pisciculture marine s'élève à 37%. La façade méditerranéenne accueille 15% des entreprises et 12% des emplois conchylicoles français en 2009. L'activité est concentrée en majorité dans le département de l'Hérault (88% des emplois), où l'ostréiculture se pratique principalement dans les étangs littoraux. La quasi-totalité du sel de mer français est issue des marais salants de Méditerranée (99%). Les 7 marais salants en activité produisent 850 000 à 1 million de tonnes de sel par an et emploient près de 540 personnes.

Dans le domaine de **la commercialisation et de la transformation des produits de la mer**, les entreprises de mareyage de la zone représentent 11% des effectifs d'entreprises et 9% du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur. Ces entreprises sont souvent de petite taille. Avec seulement 12% des entreprises et 6% du chiffre d'affaires, la Méditerranée française est peu active dans la transformation des produits de la mer.

La construction navale civile reste active en Méditerranée malgré la concurrence asiatique du fait de la différence de gamme. Marseille et Toulon maintiennent un niveau important d'activité dans l'entretien et la réparation des navires civils et militaires (Saint-Mandrier), de même qu'à La Ciotat depuis la création en 1995 par le CG13, MPM, la région PACA, la CDC et la commune de la SEMIPED pour relancer l'emploi sur le site. Cette SEM emploie 600 personnes au sein de 30 entreprises et jouit d'une reconnaissance internationale pour la construction et la réparation de la haute plaisance. Ainsi, la façade regroupe près d'un quart des effectifs salariés de la totalité du secteur (5 021 personnes pour 20 916 en France).

La **Marine nationale** constitue un employeur maritime particulièrement significatif en Méditerranée, notamment en région PACA. En 2010, **près de 21 000 militaires** et civils étaient employés sur la façade maritime. Ceci représente près de la moitié des effectifs affectés sur le littoral métropolitain. Par ailleurs, la Méditerranée concentre les trois quarts des coûts d'équipement et de fonctionnement des moyens de la Marine affectés sur le littoral métropolitain.